REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1956

Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 euros et attribution de subvention de fonctionnement à des structures oeuvrant en faveur de l'alimentation durable pour un montant total de 10 000 euros et approbation d'une convention

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur: M. CHAPUIS Gautier

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION PUBLIEE LE: 18 JUILLET 2022

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme POPOFF Sophia

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVTZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES:

2022/1956 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ALIMENTATION DURABLE POUR UN MONTANT TOTAL DE 59 250 EUROS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A DES STRUCTURES OEUVRANT EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION DURABLE POUR UN MONTANT TOTAL DE 10 000 EUROS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'est engagée, à travers le plan de mandat 2020-2026, à favoriser une relocalisation de notre alimentation ainsi qu'une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité, saine, biologique et durable pour tous et toutes. À travers ses compétences, l'engagement de la Ville de Lyon est de tout mettre en œuvre pour accompagner la transition alimentaire sur son territoire : une alimentation de qualité est un enjeu sanitaire, économique et environnemental.

Afin d'assurer le développement d'une alimentation durable, la Ville de Lyon a lancé le 17 janvier 2022 un appel à projets pour soutenir les projets contribuant à un système alimentaire inclusif, de qualité, et en circuit-court.

L'appel à projets comprend 3 axes :

- aide à l'ouverture et accompagnement d'espaces dédiés à l'alimentation solidaire et durable : cet axe vise à soutenir la création ou à accompagner la consolidation d'espaces qui participent à la mise en place d'un système alimentaire solidaire et durable sur le territoire ;
- aide aux projets permettant de rendre accessible à toutes et à tous une nourriture de qualité et durable, plus particulièrement dans les quartiers politique de la ville : cet axe concerne l'élaboration de projets proposant des solutions concrètes d'accessibilité qui favorisent la justice alimentaire et le droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous ;
- aide à l'émergence et au développement de solutions innovantes à destination d'une filière alimentaire biologique, durable et zéro déchet : cet axe vise à accompagner des actions qui participent à développer, valoriser et structurer une filière agricole locale durable et zéro déchet.

Les modalités de versement de la subvention sont définies comme suit :

- plafond de 15 000 €;
- 50 % maximum du budget total de l'opération ;

L'analyse des candidatures a été réalisée par un jury composé du Conseiller municipal délégué à l'Alimentation locale et la sécurité alimentaire et des représentants de la Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat.

Les projets ont été évalués suivant les critères listés ci-dessous :

- l'impact social;
- la présence d'un modèle économique durable (production de biens et services et/ou création d'emplois et/ou viabilité du projet au-delà des subventions) ;
- la réponse à un besoin du territoire ;
- la dimension collaborative et l'ancrage territorial;
- l'impact environnemental;
- le caractère innovant du projet.

Vingt-six candidatures à l'appel à projets ont été réceptionnées par les services de la Ville de Lyon.

Treize dossiers ont été retenus suivant les critères de sélection énumérés ci-dessus.

En parallèle de cet appel à projets, la Ville de Lyon a étudié trois demandes de subventions relatives au fonctionnement général d'associations œuvrant pour une alimentation durable, saine et accessible à tous.

I- <u>Dossiers retenus par le jury de sélection dans le cadre de l'appel à projet « Alimentation durable » :</u>

Axe 1 : Aide à l'ouverture et accompagnement d'espaces dédiés à l'alimentation solidaire et durable

 Association La Légumerie - 4^e arrondissement : attribution d'une subvention pour le projet « L'Oasis de Gerland, un espace hybride dédié à l'alimentation durable et solidaire »

L'association La Légumerie dont le siège social est 3, montée des Esses à Lyon 4ème a été créée en 2011. Labellisée « Lyon, ville équitable et durable », elle a pour objet la création, l'exploitation et l'animation d'espaces d'agriculture urbaine comme des outils de production nourricière, de création de lien social et de stimulation de la conscience écologique par des activités engagées. Elle est en partenariat avec des structures socio/médico-éducatives dans les quartiers politique de la ville depuis 2013.

Pour 2022, la Légumerie souhaite augmenter les temps d'ouverture en proposant cinq programmes de rendez-vous alimentation durable réguliers favorisant l'implication des habitants du quartier :

- les cantines du potager : créer une cantine solidaire régulière pendant 10 mois de l'année (1 cantine par mois, repas pour 50/70 personnes) ;
- les tablées du potager #3 : trois jours de cantine pour fêter les récoltes, du 27 au 29 septembre 2022. Cette opération revisite la fonction première du jardin partagé à vocation sociale, en introduisant une cantine de plein air dans les jardins, tout en assurant les précautions sanitaires en vigueur. Elle propose des ateliers de cuisine participative pour aboutir à de grandes tablées conviviales ;
- livret de recettes du quartier: produit avec les habitants, à base des « classiques » pratiquées par les familles et accompagnées de versions alternatives attrayantes limitant la viande et les produits non locaux ;
- les goûters durables du mercredi 6 ateliers pour les familles entre avril et juin 2023 ;

- collégiens cuisiniers – 4 ateliers pour une classe du collège Gabriel Rosset pour pratiquer et échanger autour de la cuisine durable.

En 2021, par délibération n° 2021/1175 du 30 septembre 2021, une subvention de 2 500 € a été accordée à l'association La Légumerie.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 152 521 €et le budget de l'action est de 35 505 €

L'association La Légumerie sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association La Légumerie une subvention de 5 000 € pour l'Oasis de Gerland.

2) Association Récup & Gamelles - 8^e arrondissement : attribution d'une subvention pour la constitution d'un réseau de restaurants AntiGaspi et solidaires du 8^{ème}

L'association Récup et Gamelles dont le siège social est à la Maison des associations 100 route de Vienne à Lyon 8^e a été créée en 2014.

Récup & Gamelles développe depuis sa création un lien particulier à l'alimentation, et plus spécifiquement à la restauration. A travers des actions ponctuelles de buffets pédagogiques zéro déchet, de stands de dégustation, l'association souhaite mettre en lumière la possibilité de "nourrir et restaurer" un public large dans une démarche Zéro déchet zéro gaspi.

Pour 2022, avec VRAC, l'association souhaite mettre en lumière la possibilité de "nourrir et restaurer" un public large dans une démarche Zéro déchet zéro gaspi au sein d'un lieu. Le projet proposé vise à développer des espaces (tiers-lieux) alimentaires, dans lesquels les personnes pourraient questionner leur rapport à l'alimentation, et plus spécifiquement leur conception d'une alimentation "durable".

Ces espaces sont pensés aussi bien comme des laboratoires d'expérimentation d'une forme de restauration spécifique (zéro déchet zéro gaspi) que comme des terrains d'expression et d'appropriation du sujet de l'alimentation.

Le projet se développe selon plusieurs axes :

- l'ouverture et l'aménagement des espaces de restauration ;
- l'activité restauration;
- la connexion entre les espaces;
- la mobilisation des habitants ;
- une restauration solidaire et accessible à tous.

En 2021, par délibération n° 2021/1175 du 30 septembre 2021, une subvention de 2 000 € pour les repas solidaires et par délibération n° 2021/1281 du 18 novembre 2021, une subvention de 5 000 € pour les formations d'ambassadeurs zéro déchet, ont été accordées à l'association Récup & Gamelles.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 279 444€et le budget de l'action est de 177 400 €

L'association Récup & Gamelles sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Récup & Gamelles une subvention de 4 000 € pour la constitution d'un réseau de restaurants AntiGaspi et solidaires du 8ème.

Axe 2 : Aide aux projets permettant de rendre accessible à toutes et à tous une nourriture de qualité et durable, plus particulièrement dans les quartiers politique de la ville

1) Association Bellebouffe – 1^{er} arrondissement : attribution d'une subvention pour des activités en faveur d'une alimentation juste, écologique, gourmande et solidaire

L'association Bellebouffe dont le siège social est 10 rue St-Polycarpe à Lyon 1^{er} a été créée en 2019. Elle favorise l'accès à une alimentation de qualité, digne et durable pour tous sur le territoire lyonnais et souhaite faire bouger le système alimentaire local pour qu'il soit plus durable (plus démocratique, plus écologique, socialement responsable, économiquement viable et favorise la santé de tous et toutes).

En 2022, elle propose des activités en faveur d'une alimentation juste, écologique, gourmande et solidaire :

- Noël de BelleBouffe 2022;
- exposition interactive dédiée à l'alimentation des jeunes (18 ans 30 ans);
- organisation de démarches de cartographies participatives de l'offre alimentaire présente sur marchés de Lyon avec focus sur le 8^{ème} arrondissement dans le cadre de l'expérimentation TerritoireS à VivreS;
- accompagnement des équipes du périscolaire de la MPT Rancy pour proposer des encas écologiques.

En 2021, par délibération n° 2021/1175 du 30 septembre 2021, une subvention de 2 000 € a été accordée à l'association Bellebouffe.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 101 073 €et le budget de l'action est de 46 940 €

L'association Bellebouffe sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Bellebouffe une subvention de 4 000 € pour des activités en faveur d'une alimentation juste, écologique, gourmande et solidaire.

2) Association Envie d'un Sourire – 2^{ème} arrondissement : attribution d'une subvention pour deux événements solidaires : Soupe en scène et On bûche pour eux

L'association Envie d'un Sourire dont le siège social est 68 rue de la Charité à Lyon 2^{ème} a été créée en 2017. Elle organise des festivals solidaires autour de la cuisine à but caritatif en faveur des plus démunis et des enfants malades.

En 2022, l'association renouvelle l'organisation de ses deux événements :

- Soupe en scène : festival solidaire autour de 4 000 litres de soupe en faveur des plus démunis du foyer Notre Dame des Sans Abris dans une ambiance musicale avec de nombreux artistes. L'argent récolté finance le fonctionnement de l'Hôtel de Bordeaux à Perrache appartenant au Foyer Notre Dame des Sans Abris qui est un accueil mère/enfant (environ 100 bénéficiaires);
- On bûche pour eux : Vente de parts de bûche au profit de l'IHOP du centre Léon Bérard : espace/salle accueil de jour pour les familles au sein de l'hôpital. L'association finance à hauteur de 1 200 € à l'année, l'accompagnement des familles endeuillées par un psychologue (environ 100 familles), elle achète des jeux et jouets pour les enfants.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 75 000 €et le budget de l'action est de 75 000 €

L'association Envie d'un Sourire sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Envie d'un Sourire une subvention de 2 000 € pour Soupe en Scène et On bûche pour eux.

3) Association Les Petites Cantines Lyon Croix-Rousse - 4ème arrondissement : attribution d'une subvention pour l'ouverture de la petite cantine

L'association Les Petites Cantines Lyon Croix-Rousse dont le siège social est 3 impasse Chardonnay à Lyon 4ème a été créée en octobre 2021. C'est un réseau non lucratif de cantines de quartier, où les convives s'accueillent et se rencontrent au travers de repas durables, participatifs et à prix libre, pour tisser des relations de qualité.

Le projet d'ouverture de la Petite Cantine à la Croix-Rousse est lancé depuis 1 an. De nombreuses actions sont initiées, notamment des évènements pour faire connaître le projet (présence sur le marché, rencontre, flyers en magasins, temps informels pour toucher de nouveaux adhérents, ...). L'ouverture est prévue pour janvier 2023.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 169 650 € et le budget de l'action est de 169 650 €

L'association Les Petites Cantines Lyon Croix-Rousse sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Les Petites Cantines Lyon Croix-Rousse une subvention de 5 000 €pour l'ouverture de la petite cantine.

4) Association Les Petites Cantines Vieux Lyon - 5^{ème} arrondissement : attribution d'une subvention pour l'ouverture de la petite cantine

L'association Les Petites Cantines du Vieux Lyon dont le siège social est 19 montée des Epies à Lyon 5^{ème} a été créée en août 2021. Elle poursuit un but non lucratif et une utilité sociale.

Elle propose à toute personne, quels que soient son âge, sa catégorie socioprofessionnelle, son origine culturelle ou sa religion de participer à des repas ou événements favorisant la rencontre et la création de lien social. L'ouverture de la Petite Cantine du Vieux Lyon est prévue pour novembre 2022. Elle sera un lieu ouvert à tous (tout âge, de tout milieu social, travailleurs, étudiants, retraités, chômeurs) dans lequel les convives sont accueillis pour cuisiner s'ils le souhaitent et partager un repas basé sur l'alimentation durable.

Créateur de lien de proximité en proposant de vrais moments de convivialité au travers du repas. Chacun donne ce qu'il veut et ce qu'il peut.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 76 654 €et le budget de l'action est de 69 350 €

L'association Les Petites Cantines du Vieux Lyon sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Les Petites Cantines du Vieux Lyon une subvention de 7 500 € pour l'ouverture de la petite cantine.

5) Association Les Petites Cantines Lyon Vaise - 9ème arrondissement : attribution d'une subvention pour une cuisine participative, repas à prix libre et lien social pour les habitants de Gorge-de-Loup

L'association Les Petites Cantines Lyon Vaise dont le siège social est 37 rue Saint-Pierre de Vaise à Lyon 9ème a été créée en 2015. C'est une cantine de quartier, au sein de laquelle les habitants s'accueillent et se rencontrent au travers de repas participatifs, durables et à prix libre et a pour mission de redynamiser le lien de proximité et de permettre aux habitants d'expérimenter ensemble le plaisir de l'alimentation durable.

L'action lancée sur 2022 répond à deux besoins :

- se sentir relié aux autres : l'appartenance à une communauté de quartier, un sentiment d'exister et de pouvoir compter sur les autres.
- pouvoir accéder à une alimentation sûre, saine et durable : avoir accès à un repas sain, équilibré, en alimentation durable et à prix libre et pouvoir venir apprendre des recettes que chacun peut reproduire chez soi.

Le budget prévisionnel de l'action est de 38 501 €

L'association Les Petites Cantines Lyon Vaise sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Les Petites Cantines Lyon Vaise une subvention de 2 500 € pour une cuisine participative, un repas à prix libre et lien social pour les habitants de Gorge de Loup.

6) Association Réseau AMAP Auvergne Rhône-Alpes - 7^e arrondissement : attribution d'une subvention pour une alimentation durable en AMAP

L'association Réseau AMAP AURA dont le siège social est 58 rue Raulin à Lyon 7^{ème} a été créée en 2004.

Le Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) œuvre pour une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine, promeut la biodiversité, la sécurité et la souveraineté alimentaire

locale sur la région, soutient une consommation responsable, citoyenne et solidaire. Elle oriente ses activités, dans une démarche d'éducation populaire vers le développement et la mise réseau des AMAP.

Pour 2022, L'association Réseau AMAP AURA a pour objectif de développer l'accessibilité des produits paysans en vente direct au plus grand nombre d'habitants lyonnais. Ceci, à travers trois actions :

- l'accompagnement la création de deux AMAP dans des territoires lyonnais jusqu'ici dépourvus d'AMAP (Lyon 6ème et Lyon 9ème);
- l'aide aux projets permettant de rendre accessible à toutes et à tous une nourriture de qualité et durable ;
- l'aide à l'émergence et au développement de solutions innovantes à destination d'une filière alimentaire biologique, durable et zéro déchet.

En 2021, par délibération n° 2021/2512 du 30 septembre 2021, une subvention de 4 000 € a été accordée à l'association Réseau AMAP AURA.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 336 843 €et le budget de l'action est de 30 950 €

L'association Réseau AMAP AURA sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 12 760 €

Je vous propose d'accorder à l'association Réseau AMAP AURA une subvention de 4 000 €pour une alimentation durable en AMAP.

7) Association la Cloche - 7^{ème} arrondissement : attribution d'une subvention pour des ateliers de cuisine inclusifs

L'association la Cloche dont le siège social est 2 rue du Professeur Zimmermann à Lyon 7ème a été créée en 2014.

Elle a pour objet de changer le regard porté sur les personnes sans domicile, leur porter secours et assistance, recréer du lien social avec leurs concitoyens et lutte contre leur exclusion à travers la mobilisation d'habitants avec et sans-domicile, dans une logique de « faire ensemble » et dans le refus de toute discrimination, pour construire une société plus inclusive.

Pour 2022, la Cloche propose des ateliers de cuisine réalisés avec des produits issus du potager (Oasis Gerland, jardin du Pré Santy), de la banque alimentaire, du don des commerçants, des invendus récupérés dans les marchés. Ces ateliers visent à favoriser la création de lien social entre voisins avec et sans domicile, dans une logique de lutte contre le gaspillage alimentaire et de sensibilisation à une alimentation saine.

Les ateliers Cloche gourmande se répartissent en trois actions :

- ateliers de cuisine mensuels à l'Oasis de Gerland avec l'association La Légumerie : lors de cet atelier, des personnes avec et sans domicile cuisinent ensemble avec des produits récupérés chez des commerçants locaux et parfois des légumes du potager où La Cloche organise nos ateliers jardinage ;
- ateliers de cuisine trimestriels à l'Escale solidaire du 2 : ateliers encadrés par une bénévole avec une formation en nutrition qui peut ainsi sensibiliser les participants au bien manger ;

 soupe impopulaire : créatrice de lien social et confectionnée dans une logique anti-gaspillage, cette soupe, cuisinée entre voisins avec et sans domicile à base d'invendus, est ensuite offerte aux habitants du quartier par les personnes sans domicile.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 220 153 €et le budget de l'action est de 56 527 €

L'association la Cloche sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 10 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association la Cloche une subvention de 5 000 € pour des ateliers de cuisine inclusifs.

8) Association Habitat et Humanisme - 7^{ème} arrondissement : attribution d'une subvention pour une alimentation durable pour tous dans les Escales Solidaires

L'association Habitat et Humanisme dont le siège social est 9 rue Mathieu Varille à Lyon 7ème a été créée en 1994. L'association a pour mission d'accueillir toute personne en situation de fragilité grâce à un accompagnement personnalisé et l'accès à un logement.

Sur 2022, son projet s'orient sur cinq actions :

- former une équipe d'ambassadeurs de l'alimentation durable parmi les équipes de cuisine des Escales Solidaires. Un cycle de 5 séances animées par les partenaires associatifs des Escales Solidaires (Bellebouffe, la Légumerie, Récup et Gamelle...);
- créer un livre de recettes collaboratif pour aider les ambassadeurs alimentation durable à partager des recettes durables, peu onéreuses et reproductibles chez soi avec les autres bénévoles et passagers des Escales Solidaires;
- proposer 4 cycles de 5 ateliers destinés aux des passagers des Escales Solidaires ;
- équiper chaque Escale Solidaire de machines de préparation culinaire adaptées à la cuisine collective pour faciliter la préparation de plats végétariens ;
- constituer une équipe de bénévoles pour nouer des partenariats avec des magasins bio et producteurs locaux et collecter leurs invendus.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 20 198 616 € et le budget de l'action est de 48 500 €

L'association Habitat et Humanisme sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Habitat et Humanisme une subvention de 6 000 €pour une alimentation durable pour tous dans les Escales Solidaires.

9) L'association VRAC – Villeurbanne : attribution d'une subvention pour La Maison Solidaire de l'Alimentation, un tiers-lieu alimentaire au cœur du quartier Langlet-Santy à Lyon 8ème.

L'association VRAC dont le siège social est 11 rue du docteur Ollier à Villeurbanne a été créée en 2013.

Elle a pour objet de proposer des produits de qualité à prix accessible dans une perspective de redonner du pouvoir d'achat aux habitants et de lutter contre les inégalités en matière de consommation.

Elle milite pour la justice alimentaire, le pouvoir d'agir et le bien-être des habitants.es des quartiers Politique de la Ville, en créant des groupements d'achats de produits alimentaires de qualité (bio, locaux) à prix accessible.

Pour 2022, VRAC va coordonner la "Maison Solidaire de l'alimentation", tiers-lieu alimentaire qui verra le jour au cœur du 8ème arrondissement au 1er semestre 2022, au 83 avenue Paul Santy à Lyon 8ème. L'enjeu de cet espace sera de développer diverses activités (animations, cuisine, épicerie, etc.), pour garantir l'accessibilité alimentaire de qualité pour tous à prix accessible (triple tarification), tout en permettant aux habitants de s'impliquer, et de faire évoluer leurs pratiques d'approvisionnement et de consommation au bénéfice de la santé, de l'environnement, de la production et de l'économie locale, de la démocratie et de la transition écologique et sociale des territoires. L'association Récup & Gamelles participe aussi à ce projet.

En 2021, par délibération n° 2021/1175 du 30 septembre 2021, une subvention de 5 000 € a été accordée à l'association VRAC.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 1 000 592 €et le budget de l'action est de 197 032 €

L'association VRAC sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association VRAC une subvention de 6 000 € pour La Maison Solidaire de l'Alimentation, un tiers-lieu alimentaire au cœur du quartier Langlet-Santy à Lyon 8^e.

Axe 3 : Aide à l'émergence et au développement de solutions innovantes à destination d'une filière alimentaire biologique, durable et zéro déchet

1) Association ARDAB - Brignais : attribution d'une subvention pour des produits bio et locaux accessibles à tous

L'association ARDAB dont le siège social est 234 rue du Général de Gaule à Brignais a été créée en 1986.

Membre de la FNAB (Fédération nationale d'agriculture bio), l'ARDAB est l'association des producteurs biologiques en Rhône et Loire. Elle fédère près de 400 agriculteurs bio et accompagne le développement global de la filière, aussi bien sur les enjeux de production que sur l'aval de la filière. Sa mission, conduite par une équipe d'ingénieurs, est de promouvoir une agriculture performante et respectueuse de l'environnement.

L'ARDAB sollicite le soutien de la ville de Lyon pour deux projets :

- organisation d'une foire bio et locale à Lyon, rassemblant les divers acteurs du bio : producteurs, structures œuvrant au développement d'une agriculture bio et locale, points de vente. « Grand marché du bio », animations (conférences et ateliers), diffusion du guide des bonnes adresses bio ;

- organisation avec Cluster bio du 1^{er} salon «BIOLOCAL» le 17/05/22 à l'hippodrome de Bron – une matinée « pro » organisée par l'ARDAB, réservée aux acteurs de la restauration collective : tables rondes rassemblant experts et collectivités portant un projet bio local.

En 2021, par délibération n° 2021/1174 du 30 septembre 2021, une subvention de 9 000 € a été accordée à l'association ARDAB.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 647 700 € et le budget des actions est de 25 000 €

L'association ARDAB sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 12 500 €

Je vous propose d'accorder à l'association ARDAB une subvention de 6 250 € pour l'organisation d'une foire bio et locale à Lyon.

2) Le Chainon manquant – Lyon 7^{ème} : attribution d'une subvention pour porter un nouveau dispositif de restauration anti-gaspi, responsable et solidaire, avec l'écosystème lyonnais de l'événementiel

L'association Le Chaînon manquant dont le siège social est à Locaux Motiv' au 10 b rue Jangot, à Lyon 7^{ème}, a été créé en 2014.

Association d'économie sociale et solidaire, le Chaînon manquant est une association dont l'objet est de lutter contre le gaspillage alimentaire d'une part et contre la précarité alimentaire d'autre part. L'association propose un dispositif permettant de redistribuer des produits frais, fragiles, avec des dates de péremption courtes, allant jusqu'au jour même. A l'aide d'une camionnette frigorifique, les bénévoles de l'association font "le Chaînon manquant" entre les professionnels qui ont trop et les structures d'accueil des personnes les plus vulnérables (centres d'hébergement, accueils de jour, distributions solidaires, etc). La livraison immédiate, en flux tendu et en liaison réfrigérée, des produits collectés dans les associations, offre un accès sécurisé unique à des produits frais de qualité, pour une alimentation variée et équilibrée, une meilleure santé et plus de plaisir pour ceux qui en ont tant besoin.

L'équipe lyonnaise est mobilisée sur le territoire de la ville et de la Métropole depuis 2016. En 2021, 64 tonnes de produits voués à la destruction ont été récoltés par CIE Lyon, soit plus de 127 000 repas qui ont été redistribués aux associations du territoire. Les équipes collectent aujourd'hui essentiellement les surplus alimentaires d'acteurs de la restauration collective et de magasins bio pour en faire bénéficier des structures d'accueil de proximité. Depuis 2021, l'association lyonnaise a développé sa démarche aussi auprès des acteurs de la restauration d'entreprise, grâce au soutien de bio Mérieux.

En 2022, le Chaînon manquant souhaite développer une action régulière de collecte auprès d'un des secteurs d'innovation de l'association au national, l'évènementiel, secteur pour lequel les dispositifs de collecte sont plus exigeants et demandent une grande réactivité et des moyens particuliers. L'association a mis en place un partenariat avec le Centre des Congrès de Lyon, via Lyon for Events (rassemblant la Sucrière, le Matmut Stadium, Eurexpo et le Centre des Congrès) qui est à l'initiative de *La Passerelle*, lieu de mutualisation et partage dédié à l'évènementiel responsable et solidaire.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 72 054 € et le budget de l'action est de 29 308 €

L'association Le Chaînon manquant sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 12 500 €

Je vous propose d'accorder à l'association Le Chaînon manquant une subvention de 2 000 € pour porter un nouveau dispositif de restauration anti-gaspi, responsable et solidaire, avec l'écosystème lyonnais de l'événementiel.

II- <u>Subventions de fonctionnement général à destination d'associations œuvrant</u> pour l'accès à une alimentation durable, de qualité :

1) La SCIC GRAP- 1^{er} arrondissement : attribution d'une subvention pour le développement de services mutualisés pour les professionnels de l'alimentation durable

La SCIC GRAP dont le siège social est 3 grande rue des Feuillants à Lyon 1^{er} a été créée en 2019.

Le Grap est une coopérative d'activités et d'emploi et un groupe coopératif dans l'alimentation durable (bio et locale). Il héberge et accompagne des entrepreneurs es et collectifs d'entrepreneurs-es qui souhaitent développer un projet dans la filière alimentaire durable. Pour ce faire, Grap déploie des services mutualisés (accompagnement, comptabilité et support administratif, paie et social, informatique de gestion, logistique circuits courts) au profit des acteurs de la filière, qui leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier et d'accroître leur impact écologique et social.

Pour 2022, Grap souhaite développer des services mutualisés au bénéfice des professionnels engagés dans une alimentation durable et résiliente, avec les services suivants :

- un service d'accompagnement des porteurs de projet ;
- un service de support administratif / un service d'informatique de gestion ;
- un service d'hébergement juridique ;
- un service de logistique mutualisée en circuit court appelé « Coolivri » ou encore la « décentrale d'achat ».

A Lyon, les bénéficiaires actuels de ces services mutualisés sont: - épicerie Mamie Marie (6ème), épicerie Un Grain dans l'grenier (4ème), épicerie des Halles de la Martinière (1er), épicerie 3 ptits pois (7ème), épicerie La Ptite Distrib (7ème), coopérative de consommateurs Demain (7ème), épicerie De L'autre côté de la rue (3ème), à partir d'octobre 2022), collectif des traiteurs lyonnais écoresponsables Tress (1er), traiteur zéro déchet Fenotte (9ème)

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 5 278 974 €et le budget de l'action est de 863 750 €

La structure GRAP sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 10 000 €

Je vous propose d'accorder à la SCIC GRAP une subvention de 5 000 € pour le développement de services mutualisés pour les professionnels de l'alimentation durable.

2) Association Ka'Fête O Mômes – 1^{er} arrondissement : attribution d'une subvention pour une alimentation durable auprès de tous les publics

L'association Ka'Fête O Mômes dont le siège social est 53 montée de la Grande Côte à Lyon 1^{er} a été créée en 2007. Elle accompagne les familles au quotidien et dans la durée, elle est un lieu ressource pour les familles du territoire et renforce les liens sociaux.

En 2022, la Ka'fête O Mômes sera actrice de l'alimentation durable auprès de tous les publics à travers :

- le café familial : lieu de vie ressource, animé autour du "vivre ensemble" et du "faire ensemble" où les habitants peuvent se retrouver autour d'un repas les jours où il n'y a pas école ;
- la Ka'fêtine : depuis 2012, cette alternative à la cantine permet à 112 enfants par an, âgés de 6 à 10 ans, de venir manger le midi les jours d'école dans les locaux de l'association

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 622 860 €et le budget de l'action est de 182 866 €

L'association Ka'Fête O Mômes sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 15 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association Ka'Fête O Mômes une subvention de 3 000 € pour une alimentation durable auprès de tous les publics.

3) Association La Ferme de la Croix-Rousse – 4^{ème} arrondissement : attribution d'une subvention pour une sensibilisation et des actions concernant le développement local de l'alimentation responsable

L'association La Ferme de la Croix-Rousse dont le siège social est Mairie du 4ème 133 Bd de la Croix-Rousse à Lyon 4ème a été créée en 2017. L'association a pour but de concevoir, de mettre en œuvre, d'exploiter et d'animer la ferme d'animation pédagogique urbaine "la Ferme de la Croix-Rousse". Cette ferme est un lieu d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable par la pratique participative et collective d'activités d'élevage et de cultures en ville, à vocation pédagogique.

Pour 2022, elle souhaite mener une sensibilisation et des actions concernant le développement local de l'alimentation responsable. La ferme souhaite créer des liens sociaux pérennes entre les habitants du quartier et des alentours et les producteurs locaux et AMAPs à travers, notamment, une journée de rencontre à la ferme et une sensibilisation des habitants du quartier de la Croix Rousse aux enjeux naissants de l'alimentation responsable, locale et biologique.

Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2022 est de 55 349 €et le budget de l'action est de 24 000 €

L'association La Ferme de la Croix-Rousse sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 12 000 €

Je vous propose d'accorder à l'association La Ferme de la Croix-Rousse une subvention de 2 000 € pour une sensibilisation et des actions concernant le développement local de l'alimentation responsable.

Vu ladite convention;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

DELIBERE

1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 59 250 € sont allouées aux structures suivantes dans le cadre de l'AAP Alimentation durable :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
La Légumerie	3 montée des Esses Lyon 4 ^e	« L'Oasis de Gerland »	5 000 €
Récup et Gamelles	Maison des Associations 100 route de Vienne Lyon 8e	Constitution d'un réseau de restaurants AntiGaspi et solidaires du 8 ^{ème}	4 000 €
Bellebouffe	10 rue St Polycarpe Lyon 1 ^{er}	Activités en faveur d'une alimentation juste, écologique, gourmande et solidaire	4 000 €
Envie d'un Sourire	68 rue de la Charité Lyon 2 ^e	Deux événements solidaires : Soupe en scène et On bûche pour eux	2 000 €
Les Petites Cantines Lyon Croix-Rousse	3 impasse Chardonnay Lyon 4 ^e	Ouverture de la Petite Cantines	5 000 €
Les Petites Cantines Vieux Lyon	19 montée des Epies Lyon 5 ^e	Ouverture de la Petite Cantine	7 500 €
Les Petites Cantines Lyon Vaise	37 rue St Pierre de Vaise Lyon 9 ^e	Une cuisine participative, repas à prix libre et lien social pour les habitants de Gorge de Loup	2 500 €
Réseau AMAP	58 rue Raulin Lyon 7 ^e	Une alimentation durable en AMAP	4 000 €
La Cloche	2 rue du Professeur Zimmermann Lyon 7 ^e	Ateliers de cuisine inclusifs	5 000 €

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Habitat et	9 rue Mathieu	Une alimentation durable	6 000 €
Humanisme	Varille	pour tous dans les Escales	
	Lyon 7 ^e	Solidaires	
VRAC	11 rue du docteur Ollier Villeurbanne	La Maison Solidaire de l'Alimentation, un tiers-lieu alimentaire au cœur du quartier Langlet-Santy à Lyon	6 000 €
ARDAB	234 rue du Général de Gaule Brignais	Produits bio et locaux accessibles à tous	6 250 €
La Chainon Manquant	Locaux Motiv' rue Jangot Lyon 7 ^e	Nouveau dispositif de restauration antigaspi, responsable et solidaire, avec l'écosystème lyonnais de l'événementiel	2 000 €
Total			59 250 €

2- Les subventions de fonctionnement ci-dessous, pour un montant total de 10 000 € sont allouées aux structures suivantes œuvrant en faveur de l'alimentation durable :

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
GRAP	3 grande rue des Feuillants Lyon 1 ^{er}	Développement de services mutualisés pour les professionnels de l'alimentation durable	5 000 €
Ka'Fête O Mômes	53 montée de la Grande Côte Lyon 1 ^{er}	Activités en faveur d'une alimentation juste, écologique, gourmande et solidaire	3 000 €
La Ferme de la Croix-Rousse	Mairie du 4 ^{ème} 133 bd de la Croix- Rousse Lyon 4 ^{ème}	Sensibilisation et actions concernant le développement local de l'alimentation responsable	2 000 €
Total			10 000€

- 3- La dépense de 69 250 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 117825, programme DEVELOMENT, opération ALIMDURA, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.
- 4- Le paiement des subventions ci-dessus ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. Les subventions seront créditées au compte des associations selon les procédures comptables en vigueur ; elles seront versées en une fois sur simple demande de l'association, au vu du budget prévisionnel détaillé des actions.

- 5- La convention établie entre la Ville de Lyon et l'association La Légumerie est approuvée.
- 6- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET